Mais un club, ce n'est pas que la pratique strictement sportive, c'est aussi ce qui l'entoure, ce qui se passe avant et après (surtout après) la compétition. Et pas seulement ce que les pisse-froid critiquent, la 3e mi-temps pourtant essentielle dans la cohésion des groupes. C'est aussi un entourage par ses éducateurs de tous les niveaux, un apprentissage des valeurs que doit véhiculer le rugby, mais aussi une surveillance des comportements et des parcours de vie, un soutien dans les difficultés sociales, scolaires, universitaires et professionnelles.

En fait tout ce qui est contenu dans la signification étymologique du mot « Association » ; sportive qui plus est. Les adhérents ne sont pas pour nous que des membres, ce sont des associés, tous aussi importants les uns que les autres, à la place qui est la leur.

C'est pour cela que chacun doit avoir conscience de la place qu'il occupe et du rôle essentiel qu'il a à jouer en tant que participant actif à la vie de la section et non en tant que consommateur du service qui lui est offert, ou qu'il achète par sa cotisation. Cette cotisation que l'on rechigne à payer à l'association, elle est pourtant la garantie de cette liberté d'adhérer et de faire partie des « associés ».

À l'heure où les collectivités publiques se désengagent du financement du sport pour tous, seule cette participation garantira à l'avenir la possibilité de survie du système associatif.

À l'heure où les fédérations sportives nationales pourraient s'interroger sur leur mission de service public délégué au vu du coût des licences laissé à la charge du Club, le BEC semble ramer à contre courant mais c'est à ce prix qu'il conservera une identité et une originalité qui en font un Club à part.

C'est ce que cette équipe dirigeante revendique et veut défendre.

TENNIS

Des résultats exceptionnels

Par Jacques COULAUD - Président section tennis

La saison sportive 2013 s'est achevée en Juin par la magnifique victoire de l'équipe féminine qui accède à la 1re série régionale. Elle est l'aboutissement d'excellents résultats enregistrés par la section, tout au long de l'année.

La saison tennistique se divise en deux compétitions.

L'hiver, un championnat départemental oppose tous les clubs de la Gironde. Il est composé de 5 divisions et concerne plus de 400 formations. Le BEC a aligné 4 équipes dont une féminine. Seuls les joueurs de 3e série ont la possibilité d'y participer. Les résultats ont été particulièrement favorables car l'équipe féminine a remporté l'épreuve (2e série) et son homologue masculine est arrivé en finale.

Au printemps, les Coupes de Guyenne, véritable championnat régional, est l'épreuve reine. Il s'agit du principal objectif de tous les clubs. Elles comportent 8 séries. Notre club a présenté, cette année, 4 équipes.

La 1re masculine est malheureusement descendue (au goal ave rage) en 3e série. Beaucoup de malchance même s'il faut féliciter tous ces joueurs qui jouent depuis de nombreuses années ensemble.

Pierre Soubeyras, capitaine courageux, entouré de Julien Brimont, Yvan Charruault, Florent Moullet et de Wilfrid Brunelle, nouvelle et excellente recrue.

L'équipe 2, par contre est remontée en 4e série. Excellente performance car le niveau tennistique a beaucoup progressé depuis quelques années. Félicitations au capitaine Mathieu Verten et ses coéquipiers M. Aziz, Serge Roelison, Armand Wachs.

L'équipe 3, la sélection malgache avec des universitaires en fin d'étude, moyenne d'âge 45 ans... joue en 7e série. C'est un peu le Club Méditerranée, où le résultat a peu d'importance, le principal étant de participer pour ne pas dire s'amuser ! Aussi, c'est un régal de les voir jouer pour le plaisir. Merci à Lanto, qui se donne beaucoup de mal, très bien entouré par les fidèles Harizo, Tiana, Njaka et le fils de Lanto.

C'est la formation féminine qui, cette saison, a obtenu des résultats exceptionnels ! Il faut reconnaitre que le cru 2013 a été particulièrement réussi. Des joueuses de haut niveau : 2 deuxièmes séries Laura Terrados (5/6) Lova Michaud (15), Ghislaine Deymier, Marion Colombeau, Hanitra, Elsa Tournadour, Julie Prosperi et surtout la capitaine Emilie Farges, joueuse surdouée, qui a remporté tous ses matchs en particulier en double (associée à Laura). C'est elle qui a souvent fait la différence et offert la victoire dans les rencontres difficiles. Un grand bravo à cette sympathique joueuse, au BEC depuis 7 ans !

En remportant la finale, le 30 juin, face aux gujanaises, nos bécistes ont réalisé un véritable exploit. L'an prochain, en 1re série régionale, elles vont côtoyer les meilleures équipes d'Aquitaine. Je suis persuadé qu'elles sont capables de se maintenir honorablement.

C'est d'autant plus exceptionnel que la section, ce n'est pas nouveau, continue à se maintenir dans des conditions matérielles lamentables. Ne possédant aucune installation personnelle, nous sommes tributaires du SIVAPS, qui, il faut le reconnaitre, nous aide avec beaucoup de gentillesse.

Il faut souhaiter qu'un jour, notre section se rapproche de la ville de Bordeaux qui, j'en suis sur, nous apporterait une aide matérielle indispensable au bon fonctionnement de notre section.

Voici bientôt plus de 30 ans que je m'occupe du tennis béciste. Aussi, comme tous les ans, j'hésite à m'investir pour assumer une nouvelle saison au poste de président. Et pourtant, quand j'assiste aux difficultés financières que traverse notre club , je ne peux que continuer à m'impliquer dans son redressement.

Financièrement, le déficit général actuel est de l'ordre de 50 000 euros, soit le salaire d'une semaine d'un footballeur mercenaire. C'est aussi le budget annuel d'une modeste équipe de foot de la banlieue bordelaise qui opère en 4e division (environ 40 personnes).

Avec plus de 2 000 licenciés, les bécistes devraient être considérés non pas comme des marginaux utopiques mais au contraire comme les piliers de la vie associative. N'oublions pas que le chômage des jeunes ne sera combattu non pas par les jeux du «cirque» mais par l'éducation (intellectuelle ou sportive). C'est le rôle que le BEC assume depuis sa création.

La meilleure des preuves c'est l'élan de solidarité manifesté immédiatement par les Anciens qui n'ont pas hésité à verser des sommes très importantes pour sauver ce club, si cher à leur cœur.

Aussi, malgré d'énormes difficultés, je continue à penser qu'il faut continuer à se battre et à maintenir cet état d'esprit qui nous honore.

EDUCATION PAR LE SPORT - ALSH -

Une section en plein renouveau

Par le trio Dominguez, Marsal Picot

Le trio responsable de l'éducation par le sport

La création de cette activité date de 1972 mais ce n'est que depuis Septembre 2013 qu'elle est devenue une section à part entière dans le cadre d'une volonté de redressement général des comptes. En effet, cette solution pour gérer l'Education par le Sport. Alsh, qui il ne faut pas l'oublier a failli être supprimée et a été finalement maintenue, considérant sa présence historique dans le club et sa valeur éducative, parait plus judicieuse pour le suivi de chaque activité.

La vocation de cette section est d'accueillir les jeunes de 6 à 14 ans tous les Mercredi de 8 à 18 heures et pendant les vacances scolaires sauf pour celles de Noel afin de pratiquer des activités sportives et ludiques encadrés par des moniteurs diplômés.

Le président Doumeingts en a confié la gestion à un triumvirat, constitué d'anciens de la section foot du BEC, appartenant au club depuis de nombreuses années et continuant à le fréquenter assidument, Liberto DOMINGUEZ, Camille MARSAL, Gilles PICOT.

On peut faire confiance à leur expérience de la vie associative pour favoriser l'animation de cette section dans le respect d'un équilibre entre la qualité des activités et l'impératif besoin de suivre le bilan financier, conformément à la démarche générale du club.

PROCHAINE RÉUNION DES ANCIENS ET AMIS

Elle est prévue les 5 et 6 avril 2014 à Rocquencourt
Après les élections municipales !!...

RÉSERVEZ CES 2 DATES

Au programme

Samedi après-midi
Matchs de basket, foot, rugby, pelote et squash entre anciens

Samedi soir
On peut vous aider à programmer une soirée spectacle à Bordeaux

Dimanche matin
AG des anciens et amis à partir de 9h30
Déjeuner au Club House

Dimanche après-midi
Match de rugby : BEC - Villeneuve de Marsan

572 années après sa création, l'université de Bordeaux commence une nouvelle page de son histoire. Ces 2 articles sont extraits du magazine *Horizons* publié par la Nouvelle Université de Bordeaux (NUB) numéros de juillet et septembre 2013

Edito du magazine *Horizons* - Juillet 2013

Les conseils d'administration de nos trois universités, Bordeaux 1, Bordeaux Segalen et Montesquieu-Bordeaux IV, se sont prononcés pour leur fusion, créant ainsi la nouvelle Université de Bordeaux.

Bordeaux et l'Aquitaine auront donc bien, à partir du 1er janvier prochain, la grande université pluridisciplinaire qu'elles méritent. Une université qui formera encore mieux les générations sur lesquelles repose notre avenir, une université qui aidera au renforcement de notre recherche, une université qui, ainsi, contribuera au développement et à l'attractivité de nos territoires. Cette fusion est l'aboutissement d'une démarche initiée dès 2007 avec la création du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Bordeaux et l'élaboration du projet d'un « nouveau modèle d'université » dans le cadre de l'opération Campus.

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche récemment validée par le Sénat, offre un cadre législatif pour la mise en place du mode d'organisation original que nous avons souhaité, qui allie les exigences de décentralisation et d'efficacité. Cette dimension innovante, à laquelle nous sommes attachés, permettra à l'université de Bordeaux d'être créative dans ses formations et ses recherches. À l'heure où les exigences professionnelles et les avancées de la science supposent d'articuler des connaissances issues de différents savoirs, il devenait urgent de dépasser la division disciplinaire qui reproduit à Bordeaux les quatre facultés historiques (Droit, Lettres, Médecine et Sciences) dans autant d'universités. Au-delà du projet de fusion de nos trois établissements, nous tenons à ce que cette université nouvelle partage son ambition avec ses partenaires du site, sans prétention d'hégémonie, en assumant pleinement ses responsabilités au regard des projets qu'elle a engagés. Elle le fera en partenariat étroit avec l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 - dans l'espoir qu'un jour futur sa communauté rejoigne le nouvel établissement – ainsi qu'avec les écoles et instituts du site (dont Sciences Po Bordeaux, l'Institut polytechnique et Bordeaux Sciences Agro).

Cette dynamique concernera également l'ensemble de l'Aquitaine par l'implantation de la future université dans les différents départements et par une vision partagée avec l'université du sud de la région, l'Université de Pau et des pays de l'Adour. Ensemble, elles pourront mettre en oeuvre le schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation adopté par le Conseil régional d'Aquitaine et mieux relever, avec l'université du Pays basque, les défis de notre future eurorégion.

Dean Lewis, Manuel Tunon de Lara, Yannick Lung, Alain Boudou

L'université est née - *Horizons* septembre 2013

C'est acté, l'université de Bordeaux est créée. Le décret du 3 septembre publié au journal officiel de la République Française concrétise et entérine le processus de fusion démarré en 2010. Ainsi, 572 ans après sa première création, l'université de Bordeaux débute une nouvelle page de son histoire.

Le décret (n°2013-805) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche était très attendu des acteurs du chantier NUB, investis depuis plus de deux ans dans les travaux complexes qui aboutissent aujourd'hui à la fusion concrète de trois des universités du site bordelais.

Ce document officialise la création « d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel » (EPSCP) dénommé « université de Bordeaux » qui se substituera comme prévu aux universités Bordeaux 1, Bordeaux Segalen et Montesquieu - Bordeaux IV à compter du 1er janvier 2014 et assurera l'ensemble des activités exercées par les établissements qu'il regroupe.

Forte de 45 000 étudiants et 5600 personnels, l'université de Bordeaux ainsi décrétée devient la troisième université française (par le nombre d'étudiants) hors région parisienne et se positionne désormais aux côtés des grandes universités européennes. Son entrée à la 208e place du classement de Shanghai et au 9e rang des établissements français atteste notamment de cette dynamique de regroupement.

Jean-Louis Nembrini nommé administrateur provisoire

En attendant l'élection du futur président, la loi prévoit, conformément au code de l'éducation, qu'un administrateur provisoire prenne les commandes de l'établissement. Suite à la proposition des présidents actuels, le nouveau recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine, Olivier Dugrip a désigné son prédécesseur, Jean-Louis Nembrini, dont les fonctions ont pris fin à l'été 2013. Durant toute la durée de son mandat de recteur - qui a débuté en décembre 2009 - Jean-Louis Nembrini a en effet suivi de près et soutenu fermement le projet de la nouvelle université de Bordeaux.

De gauche à droite, Manuel Tunon de Lara, Yannick Lung, Alain Boudou et Dean Lewis. Les 4 Présidents (Médecine, Droit, PRES et Sciences) principaux acteurs du changement.

Voyage dans le monde de l'organisation de la lutte antidopage

Par Lionel VIGNES

Ces dernières semaines ont été riches en actualité concernant la lutte antidopage. Du trop tristement célèbre Docteur Eufémiano FUENTES dans l'affaire PUERTO débordant peut être le cadre du cyclisme espagnol, aux aveux très médiatiques du non moins tristement célèbre Lance ARMSTRONG, en passant par la publication des résultats de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage - AFLD -, ayant pointé du doigt le milieu rugbystique. Nous avons essayé d'y voir plus clair derrière tous ces sigles mis en place dans le monde pour contrecarrer les plans des « Docteur MABUSE » du sport moderne. AMA, USADA, AFLD, TAS, AUT. En espérant que ce glossaire vous aide à mieux comprendre cette organisation complexe.

Tout d'abord l'organisme le plus important :

• L'Agence mondiale antidopage (AMA)
http://www.wada-ama.org/fr/
est une fondation internationale indépendante, responsable de promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport. Elle a été créée le 10 novembre 1999. Son bureau principal est à Montréal.

Initialement financée à cent pour cent par le Comité international olympique (CIO), l'AMA est financée à parts égales depuis 2002 par le CIO et les gouvernements. Ses instances de décision sont également composées à parts égales par des représentants du mouvement sportif (y compris des sportifs) et des gouvernements. Les activités principales de l'agence comprennent la recherche scientifique, l'éducation, le développement de programmes antidopage et la surveillance du respect du Code mondial antidopage - le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et dans tous les pays. L'AMA publie également chaque année la Liste des substances et méthodes interdites.

Les deux présidents furent :
Dick Pound Canada, de 1999 à 2007.
John Fahey Australie, représentant les gouvernements, depuis le 1er janvier 2008.

L'histoire de l'AMA

Au lendemain de l'affaire Festina qui a secoué le microcosme sportif avec la révélation que le dopage sévissait à grande échelle dans le domaine sportif, le CIO a décidé de réunir tout le milieu sportif et les gouvernements pour mettre fin à ce mal qu'est le dopage. Cette conférence s'est déroulée à Lausanne en Suisse les 2et 4 février 1999 et a fait l'objet d'un texte écrit dit Déclaration de Lausanne sur le dopage dans le sport. Cette déclaration a pris effet immédiatement et donné lieu à la création d'une agence internationale antidopage indépendante, opérationnelle dès les JO de Sydney en 2000. L'Agence a ouvert ses portes le 10 novembre 1999 à Lausanne pour promouvoir et coordonner la lutte contre le dopage. Elle est basée sur une représentation égale entre les pouvoirs publics et le mouvement olympique. En 2001, l'AMA a décidé d'installer son bureau principal à Montréal, inauguré en 2002.

L'AMA a mis en place un Code Mondial Antidopage

Le Code mondial antidopage harmonise les règles liées au dopage dans tous les sports et dans tous les pays. Il est entré en vigueur en janvier 2004 et a été adopté par les organisations sportives olympiques avant les Jeux olympiques d'Athènes en 2004. Près de 600 organisations sportives (fédérations sportives internationales, organisations nationales antidopage, Comité international olympique, Comité international paralympique, un certain nombre de ligues professionnelles dans divers pays, etc.) ont adopté le Code à ce jour.

Au terme d'une vaste procédure de consultation, des révisions du Code mondial antidopage ont été unanimement adoptées lors de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en novembre 2007. Celles-ci incorporent l'expérience acquise dans le cadre de l'application du Code original. Ces amendements, qui incluent un certain nombre de mesures renforçant la lutte contre le dopage dans le monde entier (comme le système du « whereabouts », procédure par laquelle les sportifs doivent préciser trois mois à l'avance les lieux où l'on peut procéder à des contrôles inopinés), sont entrées en vigueur le 1erjanvier 2009.

De nombreux gouvernements ne pouvant pas être juridiquement liés par un document non gouvernemental tel que le Code mondial antidopage, ils le mettent en place en ratifiant individuellement la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, le premier traité universel contre le dopage dans le sport, adopté à l'unanimité des 191 États présents à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005 et entré en vigueur en février 2007. Plus de 145 gouvernements ont ratifié la Convention à ce jour, établissant un record de vitesse dans l'histoire de l'UNESCO.

L'AMA a mis en place une convention reconnue par l'UNESCO

La Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport est le premier traité universel contre le dopage dans le sport. Elle a été adoptée à l'unanimité des 191 États présents à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005 et est entrée en vigueur en février 2007.

La Convention de l'UNESCO est un instrument juridique qui permet aux gouvernements d'aligner leurs lois et règlements nationaux sur le Code, harmonisant ainsi les règles liées au dopage dans le sport. La Convention formalise l'engagement des gouvernements contre le dopage dans le sport, en particulier en facilitant les contrôles et en soutenant les programmes de contrôle nationaux; en encourageant la mise en place de bonnes pratiques dans l'étiquetage, la fabrication et la distribution de produits pouvant contenir des substances interdites ; en interrompant leur soutien financier envers les organisations et individus faisant usage de dopage ou l'appuyant ; en prenant des mesures contre le trafic de substances; en encourageant la mise en place de codes de conduite dans les professions liées au sport et à la lutte contre le dopage ; ou encore en subventionnant des programmes de sensibilisation et d'éducation.

Plus de 145 gouvernements ont ratifié la Convention à ce jour.
L'AMA établit les AUT. Ce sont les Autorisations à Usage Thérapeutiques. Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

Les sportifs peuvent être malades ou présenter des conditions qui exigent la prise de médicaments particuliers.

Il faut qu'ils remplissent un dossier type établi et validé par l'AMA, le SIAUT - Standard International AUT -.

Ce dossier doit être adressé à l'AFLD pour la France avant la compétition.
L'AMA organise le système de localisation et les contrôles inopinés dehors des compétitions.ues (AUT) à ce sportif de prendre cette médication requise.
L'AMA est responsable des contrôles dans les compétitions internationales. Cela a pu posé problème dans certaines compétitions non contrôlées de ce fait par les organisations nationales, l'AMA doit déléguer aux fédérations et perd souvent le contrôle de la rigueur et de la qualité nécessaire.
Passeport biologique de l'Athlète.

L'AMA a mis en place le principe du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) est basé sur le suivi au fil du temps de variables biologiques sélectionnées qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection de la substance dopante elle-même. L'AMA accrédite les laboratoires de contrôle dans chaque pays ayant signé la convention de l'UNESCO. L'AMA établit la liste des produits dopants.

L'Agence Française de lutte contre le Dopage
(AFLD) https://www.afld.fr/
est une autorité publique indépendante française chargée de lutter contre le dopage. Elle a été créée en 2006 à partir d'autres services préexistants, juridiquement considérés comme des autorités administratives indépendantes. Elle a une mission de conseil, de contrôle, de règlementation et de sanction. Elle contribue à la coopération internationale antidopage.

La loi Buffet
Le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage a été créé par la loi no 99-223 du 23 mars 1991 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (article 14). Le Laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD) a été créé en 1966 lors de la publication du décret d'application de la loi du 1er juin 1965 tendant à la répression de l'usage des stimulants à l'occasion des compétitions sportives, dite loi Herzog. Depuis 1989 il se trouve à Châtenay-Malabry.
Depuis le 1er octobre 2006, le laboratoire est devenu le département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage. Jacques de Ceaurriz en a été le directeur jusqu'à sa mort, en janvier 2010.

La loi Lamour
De simple « Autorité administrative indépendante », le CPLD devient, par la loi no 2006-4052 dite loi « Lamour » (votée le 5 avril 2006, et publiée le 6 avril), une « Autorité publique indépendante » et change de nom pour devenir l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD).

L'agence française de lutte contre le dopage est désormais soumise au chapitre 2 du titre III du livre II du code du sport. Son organe principal est le collège composé de neuf personnalités, auxquelles peut s'adjoindre un vétérinaire pour les questions touchant le dopage animal.

Ses missions sont les suivantes :

Contrôles antidopage
L'Agence dispose de la compétence exhaustive de la définition de la stratégie des contrôles et de leur mise en œuvre opérationnelle, en ce qui concerne les compétitions et les entraînements se déroulant en France en dehors des règles des fédérations internationales. Elle peut organiser des contrôles lors de compétitions internationales en coordination avec l'Agence mondiale antidopage (AMA) ou avec la fédération internationale compétente. L'Agence est également compétente pour les contrôles antidopage animaux réalisés lors de compétitions équestres, canines...

La responsabilité des contrôles incombe au directeur du département des contrôles, nommé par le collège de l'Agence. Conformément à la loi, celui-ci peut continuer à s'appuyer sur les services déconcentrés du ministère chargé des sports et sur leur réseau de préleveurs agréés pour la mise en œuvre concrète des contrôles.

Analyses
Le LNDD devenant un service de l'Agence en prenant le nom de Département des analyses, l'AFLD dispose de l'unique laboratoire accrédité en France auprès de l'Agence mondiale antidopage. La loi permet toutefois, le cas échéant, à l'Agence de s'appuyer sur des laboratoires tiers, comme c'est d'ailleurs le cas en matière d'analyses sur des prélèvements réalisés sur des chevaux lors de compétitions équestres. Le département des analyses de l'AFLD, en tant que LNDD, a réalisé en 2005 plus de 9 000 analyses, dont 8 500 pour la France. Les analyses sont réalisées sous la responsabilité scientifique et technique du directeur des analyses, nommé par le collège de l'Agence.

Pouvoir disciplinaire et AUT
Dans le prolongement direct de l'action du CPLD, l'Agence continue à exercer un pouvoir disciplinaire, consistant à prononcer des sanctions administratives de suspension, dans quatre cas :

- Elle est saisie d'office lorsque les organes disciplinaires de la fédération nationale compétente ne se sont pas prononcés dans les délais prévus par la loi (dix semaines en première instance, quatre mois en appel) ;
- Elle peut se saisir pour réformer une décision prise par la fédération française compétente ;
- Elle peut étendre une sanction prise par une fédération aux activités du sportif sanctionné relevant des autres fédérations, de sa propre initiative ou à la demande de la fédération ayant prononcé la sanction ;
- Elle est directement compétente lorsque le sportif contrôlé positivement n'est pas licencié en France, sauf lorsque le contrôle a eu lieu durant une compétition internationale pour laquelle seule la fédération internationale correspondante est disciplinairement compétente.

À l'instar du CPLD, l'Agence assure le suivi de l'ensemble des procédures disciplinaires mises en œuvre par les fédérations nationales.

Avec l'accord des fédérations internationales, elle s'efforcera de faire de même s'agissant des procédures incombant à celles-ci en raison du caractère international des épreuves concernées, lorsque les prélèvements auront été réalisés en France par l'Agence. Par ailleurs, en corollaire de son rôle disciplinaire, l'Agence est chargée par la loi de délivrer au plan national les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques de produits interdits, sous leurs deux formes dites standard ou abrégée.

Prévention

Aux côtés des autres acteurs de la prévention du dopage (ministères, notamment ministère chargé des sports, auquel la loi nouvelle confie la coordination des actions de prévention ; mouvement sportif ; collectivités territoriales ; antennes médicales de prévention du dopage ; professions de santé...), l'Agence intervient au plan de la réflexion générale, par la voie de recommandations aux fédérations, par la réponse aux questions que celles-ci lui posent, ou encore par la réunion de commissions spécialisées composées de représentants d'administrations, du mouvement sportif ou des professions de santé.

Elle réalise également des opérations qui lui sont propres : à titre d'exemple, l'Agence, à l'instar du CPLD, continuera à entreprendre des actions de sensibilisation aux contrôles antidopage lors de manifestations sportives de masse du type Marathon de Paris, Etape du Tour... Elle pourra, par ailleurs, entreprendre des actions pédagogiques, à l'instar de l'opération « Et toi le dopage », mise en place par le CPLD sous forme de conférences de sensibilisation à la problématique du dopage dans les sections sportives des collèges et lycées, entre 2002 et 2005, avec le soutien financier de la fondation d'entreprise de la Française des jeux et de l'Union européenne.

Recherche

L'AFLD dispose d'un comité d'orientation scientifique, composé de neuf scientifiques français et étrangers de haut niveau, désignés par le président de l'Agence, ainsi que de trois représentants des administrations concernées et d'un représentant de l'Agence mondiale antidopage. Le département des analyses assure lui-même des actions de recherche en son sein, qui seront soumises à ce comité. Celui-ci pourra également examiner des projets proposés par d'autres laboratoires dans le domaine spécifique du dopage, les valider et éventuellement les promouvoir auprès de grands laboratoires de recherche ou d'organismes nationaux ou internationaux susceptibles de contribuer à leur financement (notamment l'l'Agence Mondiale antidopage ou la commission européenne). Cette dimension de l'action de l'Agence est naturellement essentielle pour que mettre en évidence des produits et procédés dopants aujourd'hui non recherchés car connus des seuls « dopeurs », pour améliorer les techniques de détection des substances interdites ou encore pour analyser les effets des produits dopants sur la santé et sur la performance ou les questions sociologiques relatives à la lutte contre le dopage.

Action internationale ou en tant qu'instance consultative

Chargée de répondre aux questions des fédérations sportives relevant de sa compétence, l'Agence peut également leur adresser des recommandations. Elle est consultée sur tout projet de loi ou de règlement relatif à la lutte contre le dopage et apporte son expertise à l'Etat, en particulier lors de l'élaboration de la liste des produits interdits. Enfin, elle est associée aux activités internationales dans le domaine de la lutte contre le dopage, notamment vis-à-vis de l'Agence mondiale antidopage.

L'AFLD ne peut contrôler les compétitions internationales se déroulant en France que sur délégation de la Fédération Internationale du sport concerné. Elle n'a pas le pouvoir de réaliser par exemple un contrôle inopiné de son propre chef sur le Tour De France par exemple !!!... ou sur Roland Garros.

Le Tribunal Arbitral du Sport - TAS

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) est une institution internationale proposant un arbitrage ou une médiation dans le monde du sport. Basée à Lausanne, elle dépend du Conseil international de l'arbitrage en matière de sport (CIAS).

Historique

Devant la multiplication des conflits, le président du CIO Juan Antonio Samaranch initia la création du TAS dès 1981. En 1983, le CIO reconnait officiellement le TAS, dont la compétence débute le 30 juin 1984. Son champ d'action est d'abord limité, mais depuis les « accords de Paris » signés le 22 juin 1994, sa compétence est élargie et son lien organique avec le CIO est aboli afin de respecter la décision du Tribunal fédéral suisse qui avait pointé ce problème. Ainsi, le TAS est aujourd'hui un organisme totalement indépendant des fédérations sportives.

Les thèmes les plus souvent évoqués devant le TAS sont les problèmes de dopage et l'arbitrage lors de certains transferts de footballeurs afin de fixer le montant des indemnités de transfert quand les deux clubs, l'acheteur et le vendeur, ne parviennent pas à trouver un accord. La FIFA fut longtemps hostile au TAS et n'a reconnu sa compétence qu'en décembre 2002.

En 2005, le TAS a traité 194 demandes d'arbitrage et 4 demandes d'avis consultatifs. Entre 1986 et 2005, le TAS a traité 970 demandes d'arbitrage et 75 demandes d'avis consultatifs.

Son organisation.

Quatre formes de procédures existent : la procédure d'arbitrage ordinaire, la procédure arbitrale d'appel, la procédure consultative et la procédure de médiation.

Jadis composé d'arbitres nommés par le CIO et les fédérations sportives, le TAS compte désormais 150 arbitres issus de 55 pays différents, sélectionnés pour leurs connaissances du droit du sport.

USADA

L'Agence américaine antidopage (USADA pour United States anti Doping Agency) est une organisation américaine à but non lucratif de lutte contre le dopage pour les États-Unis. L'organisation est chargée de gérer les programmes anti-dopage pour les Etats-Unis dans les sports olympiques, paralympiques, panaméricains et parapanaméricains. Ses travaux comprennent des tests en compétition et hors-compétition, une gestion des résultats et du processus d'arbitrage, la mise à disposition de ressources des médicaments de référence, l'utilisation d'un processus d'exemption thérapeutique, différentes initiatives de recherches scientifiques, et l'éducation et la sensibilisation des athlètes. L'USADA a son siège à Colorado Springs dans l'état du Colorado.

L'USADA est signataire, et responsable de la mise en œuvre aux États-Unis du Code mondial antidopage, largement considéré comme la base des programmes antidopage les plus forts et plus stricts dans le sport. En 2001, l'agence a été reconnue par le Congrès des États-Unis comme « l' agence antidopage officielle pour les sports olympiques, panaméricains et paralympiques aux États-Unis. »

L'USADA n'est pas une entité gouvernementale, toutefois l'agence est en partie financée par une subvention fédérale américaine par l'intermédiaire de l'ONDCP (Office of National Drug Control Policy, le budget restant est générés par des contrats pour des services antidopage avec les organisations sportives, notamment le Comité national olympique des États-Unis. Les États-Unis ont aussi ratifié la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, premier traité mondial contre les pratiques de dopage dans le sport.

Travis Tygart est le chef de la direction de l'USADA depuis septembre 2007. Il est en poste lors de l'affaire Lance Armstrong et mentionne au journal l'Équipe avoir fait l'objet de menaces de mort à trois reprises pendant le processus d'enquête sur le cycliste américain.

Les sanctions célèbres

L'USADA a sanctionné de nombreux athlètes américains depuis plusieurs années. Certains cas ont été particulièrement médiatisés.

- En décembre 2005, les sprinters Tim Montgomery et Chryste Gaines sont soupçonnés par l'USADA de dopage et leur cas est transmis au Tribunal arbitral du sport qui les condamnera à deux ans de suspension et pour Montgomery à la perte de son record du monde du 100m obtenu en 2002 à Charléty.

- En octobre 2007, l'athlète féminine Marion Jones est suspendue pour une durée de deux ans et doit rendre ses cinq médailles olympiques (dont trois d'or) obtenues pendant les JO de Sydney.

- En août 2012, le cycliste Lance Armstrong est suspendu à vie par l'organisme américain et se voit retirer tous ses titres obtenus depuis 1999, dont ses sept victoires lors du Tour de France9. Sanction qui sera confirmée le 22 octobre 2012 par l'Union cycliste internationale.

La DRDJS (La Direction Régionale de Jeunesse des Sports et de la cohésion Sociale)

Elle met en place pour le compte de l'AFLD, en région pour nous l'Aquitaine, les contrôles. 106 en 2012 en Aquitaine. 395 sportifs contrôlés. 13 positifs et 10 sanctionnés dont de nombreux rugbymen au cannabis. Récréatifs ? Six suspensions allant de six mois à quatre ans furent prononcées par les fédérations respectives. Parmi ses 395 contrôlés : 99 cyclisme, 88 rugby, 27 basket, 25 athlétisme, 19 haltérophilie et culturisme, 19 canoë, 17 triathlon et 16 football.

Cette section fournit des informations sur la procédure d'AUT pour les sportifs, les membres des comités AUT et toutes les personnes concernées par le domaine de la lutte contre le dopage. Le but du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) est de garantir l'harmonisation dans tous les sports et dans tous les pays des procédures suivies pour accorder une AUT. Lorsque la médication prise dans le but de traiter une maladie ou une condition particulière fait partie de la Liste des interdictions, une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) peut permettre à ce sportif de prendre cette médication requise.

Les activités des anciens

Voyage du 4 au 14 juin 2013 en Corse du Sud

Par Camille MARSAL

Pour ce sixième voyage du BECAC j'ai comptabilisé un groupe record de vingt sept embarqué par Volotea avec finalement peu de suppléments de bagages ...mis à part les étourdis classiques ou les « élégantes » ayant toujours peur d'être à court de tenue adéquate !

• Parlons tout d'abord des nouveaux venus :

- à tout seigneur tout honneur : M. l'architecte du stade de Lille et son épouse qui ayant quasiment terminé l'ouvrage a enfin pu nous accompagner après maints forfaits. Rien à dire sauf peut être cet excès de vitesse juste en repartant vers l'aéroport.

- notre ami Alain dit « NENE » malchanceux au possible lors du tirage au sort des véhicules lui qui adore tant le calme.

- le couple niçois remarquable d'entrain tant à l'OSPEDALE qu'à BAVELLA, lui spectateur assidu des parties de carte et futur redoutable joueur à tel point qu'il envisage de créer un club sur sa colline de Cimiez !

• Nous devons remercier nos hôtes :

Et dire que tout démarra par notre défaite le 12 03 1967 en demi- finale de coupe de France des clubs Universitaires sur ce cher vieux stadium ! Ensuite il y eut divers jubilés, une lourde défaite au SMUC en avril 68, un premier séjour des anciens en 1982 puis la coupe du monde à Bilbao, des aller -retours lors des chocs Girondins - OM...

- Bien sur l'irremplaçable « GAFA » et son numéro 5 qui avec Danielle pilota l'opération en collaboration avec notre « Gégé » : la réception dans son cher village natal de Sainte Lucie de Tallano et sa « panzetta » à volonté, le menu... gastronomique de la veille au Santa Lucia, sa largesse pour les pizzas et le rosé local à Porto-Pollo, la promenade bateau finale dans le golfe deValinco... (sans parler de son flair au niveau du recrutement de César super guide venant de Levie).

- « le docteur Pat » lui aussi réscapé du SMUC qui nous accueillit avec le handballeur Michel déjà avec nous en Asie.

- nous serions ingrats d'oublier M. Miquel « le corse du FC LA VIGNE » qui prêta son concours aux aller-retour vers l'aéroport.

• Les activités furent intenses , surtout les premiers jours :
Notons d'entrée la visite la plus éloignée : celle des Calanche de Piana et du golfe de Porto
- dans la foulée le léger treck dans le massif de l'Ospédale ;
- la visite des iles Lavezzi (quelques dispensés pour l'accès à une plage difficile) et des falaises de Bonifacio ;
- le massif de Bavella où grâce à César quelques courageux atteignirent « le trou de la bombe » ;
- les réceptions à Sainte Lucie deTallano ;
- le dimanche à Tizzano ;
- la visite de Porto-Pollo ;

Il est indispensable d'y ajouter les traditionnels apéros de soirée chez le couple chanceux du 326 ayant contrairement à ces pauvres Anny et Philippe atterris dans un taudis. N'oublions pas non plus la réception d'adieu de la famille Moga sur la terrasse d'U LIVANTI !

Et bien sur le trésorier responsable des jeux de société du groupe organisa tous les soirs la traditionnelle belote comptoir dans son local du 309 : marquée par une défaite malheureuse d'entrée d'un joueur de Saint-Ciers-sur-Gironde... mais surtout le dernier soir par un afflux de nouveaux joueurs... et joueuses !

• Les quelques incidents ne sont dus qu'à l'utilisation de véhicules de location mal adaptés :
D'entrée une erreur de destination fit que ceux qui nous étaient destinés furent livrés à... BASTIA et bien sur la malchance persista :
- un malencontreux radar non perçu par l'ancien pharmacien d'Andernos dès la sortie de l'aéroport ce n'est tout de même pas obligatoire !
- et que dire de ce pernicieux dénivelé de terrain devant le majestueux site du Belvédère de Campomorro piégeant notre hôtelier luzien pourtant pilote émérite et appliqué !
- Que dire question malheur du courageux employé de la DDE locale, qui en prêtant main forte bénévolement outre le risque de stopper son plan de carrière peut après avoir fait le tour des hôpitaux (Sartène, Ajjacio...) perdre malgré tout sa jambe !
- également inadmissibles les travaux à cette période avancée de la saison si prés des habitations qui obligèrent la pépite transférée de Bassens en 1995 à reprendre la pelle pour dégager le véhicule de notre responsable de voyage !

Et pour couronner le tout cette grève impromptue des transports aériens qui heureusement ne dura guère ne privant qu'une seule demi journée toute une frange de population allant de Begles « terres de bordes » à Bruges et qui perturba la récupération scolaire des « petits nenfants » !

À coté de cela quelques excès de vitesse plus ou moins comptabilisables et les rayures des vandales locaux...

Halte gourmande au milieu des graves, au Château Crabitey

Par Michel HIGUÉ

C'est Voltaire qui l'affirme avec force :
« Je ne connais de sérieux ici-bas que la culture de la vigne »

Sentence tout à fait partagée par Arnaud de BUTLER, Propriétaire du Château Crabitey à Portets. Tant ce sympathique hôte qui nous reçut le 28 Juin dernier dans son domaine, sut-il nous faire partager sa passion pour le vignoble.

Gendre de notre ami Jean GARCIE, qui joua trois quart centre au BEC dans les années 59 à 62, ce brillant jeune homme, par atavisme familial surement, préféra le jus de treille à celui de la corbeille et décida de cultiver la vigne.

Car faire l'apologie d'un vin, c'est aussi faire de la philosophie. Et, ajoutait Louis PASTEUR, « il y en a plus dans une bouteille que dans tous les livres ».

De tels maîtres pris pour référence, accompagné d'une dégustation savoureuse et d'un cours d'œnologie magistral, contribuèrent à remplir gentiment de ce Graves plein de caractère et de chaleur nos coffres de voiture...

Joignant les impératifs Bécistes au plaisir de la visite, nous avions sollicité et obtenu d'Arnaud de BUTLER un espace dans la fraîcheur bienveillante de son chai pour y tenir notre Assemblée générale. J.-F. BELLEGARDE y évoqua la situation financière du BEC et les premiers résultats encourageants de la souscription. Effort méritoire des Anciens, à poursuivre cependant. Quelques questions diverses plus loin, et nous passâmes à la dégustation...

Gilles PICOT, régional de l'étape, s'était chargé de la partie culinaire. Excellent choix d'une table très accueillante à LATRESNE sur la route du retour.

On y dina fort bien, dans une ambiance décontractée. Notre Président Général du BEC, Guy DOUMEINGTS et Madame étaient bien là, pas virtuellement du tout, entre deux vols en CHINE ou peut-être à LISBONNE, KUALA LUMPUR ou SAN FRANCISCO...

Ce petit compte rendu est aussi destiné à tous ceux qui voudraient rejoindre notre Association.

Ouverte à tous les Anciens et aussi à tous les Amis du BEC, elle n'a pas pour unique objectif des appels au gousset ! Comme vous le constatez, on y vit bien, et on y croise des gens d'excellente compagnie.